

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction des affaires maritimes

**Décision du 8 décembre 2011 portant nomination des membres désignés
du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime**

NOR : TRAT1201256S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des affaires maritimes,
Vu le code de l'éducation, notamment le livre III, titre IV, chapitre II ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ;
Vu l'avis du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime du 24 juin 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime :

1. En tant que représentant de l'administration :
M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique - Manche-Ouest.
2. En tant que représentants de l'enseignement et de la formation maritimes :
M. Luc PERCELAY, directeur du lycée professionnel maritime et aquacole d'Étel.
M. Pascal VOGELE, représentant des parents d'élèves du lycée professionnel maritime de Sète.
M. Stéphane RETAILLEAU, représentant des parents d'élèves du lycée professionnel maritime et aquacole d'Étel.
3. En tant que personne qualifiée :
M. Régis LORET, membre de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 8 décembre 2011.

Pour le directeur des affaires maritimes empêché
et par délégation :
Le directeur adjoint,
J.-L. PETIT